



## CONDITION GENERALES DE VENTE

### **Objet :**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations pédagogiques. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'ACF, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quelque soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'ACF ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à sans prévaloir ultérieurement. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toutes commandes, il a bénéficié des informations et conseils nécessaires de la part d'ACF, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de service à ses besoins.

### **Commande :**

Toute commande de formation inter entreprise suppose que le client accepte le programme présent sur le site [www.audit-conseil-formation.com](http://www.audit-conseil-formation.com) à la date de sa commande. Toute commande de formation intra entreprise suppose que le client accepte le contenu du stage écrit dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire. La signature du bon de commande est /ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par ACF à tout moment, sans préavis, sans que cette modification ouvre droit à indemnités au profit du client.

### **Pré requis :**

ACF spécifie dans ses programmes la connaissance initiale requise (pré requis) pour suivre chacune de ses formations dans les conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout stagiaire inscrit à une formation inter entreprise ACF satisfait bien des pré requis spécifiés sur le programme de formation correspondant. ACF ne peut en conséquence être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

### **Prestations et services :**

ACF réalise les prestations de formation en inter et en intra entreprise. Pour les besoins de l'exécution des formations ACF peut être amené à amener des logiciels sur les postes du client ou mettre à sa disposition des postes informatiques équipés de logiciels préinstallés. Dans ces cas, le client ne bénéficie d'aucun droit sur les logiciels mais d'une simple mise à disposition pour le temps nécessaire à la formation. Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention contraire, l'installation du matériel pédagogique (vidéo, projecteur..) et logiciel n'est pas compris dans le prix de la formation. Ses prestations seront facturées en sus.

### **Prix et condition de paiement :**

Nos prix sont établis en euros et HT, ils sont à majorés du taux de TVA en vigueur. La facture est adressée au client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un organisme paritaire, collecteur agréé (OPCO), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont il dépend.



L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Même en cas de paiement total ou partiel de la formation par une OPCO, les repas seront à la charge du client.

En cas de prise en charge partielle de l'OPCO, la différence sera facturée directement au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non règlement par l'OPCO du client, quel que soit la cause, la facture devait être exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Convention de formation :

Nos factures font office de convention de formation simplifiée, néanmoins une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande.

**Convocation :**

ACF ne peut être tenu responsable de la non réception de la convocation quel qu'en soit le destinataire du client, notamment en cas d'absence des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription :

Toutes annulation d'inscription doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.

Toute annulation intervenant plus de 15 jours avant le stage ne donnera lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 1 et 2 semaines avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité du stage. Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage sera intégralement facturée.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire la formation commandée sera facturée dans sa totalité.

**Annulation d'un stage :**

ACF se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participant ou de problème technique ou logistique et ceci sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates leur seront proposées, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

**Règlement :**

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. Les factures seront payables au plus tard dans un délai de 30 jours à date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement en rapport avec cette échéance, entraînera de pleins droits : Des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal.

L'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente ht. L'exigibilité immédiate des factures non échues. Par ailleurs, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu à un paiement d'une indemnité forfaitaire de 41€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée sur justificatif si les frais d'ACF se réserve également le droit d'annuler ou de suspendre les formations en cours sans pouvoir donner lieu à dommage et intérêt par le client. Tout droit et taxe sont facturés en sus conformément aux lois en vigueur.

**Propriété intellectuelle**

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes autres que son personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L122-4 et L335-2 et suivant du



code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation totale ou partielle des contenus de formation sont également interdit et ceci quel que soit le procédé utilisé.

La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciel ou support de stage

#### **Limitation et responsabilité d'ACF**

La responsabilité d'ACF ne peut être en aucun cas engagé pour toute défaillance technique du matériel ou autre étrangère à ACF. Quel que soit le type de prestation la responsabilité d'ACF est limitée à l'indemnisation des dommages directe prouvé par le client La responsabilité d'ACF est plafonnée au montant du prix payé par le client. En aucun cas, la responsabilité d'ACF ne serait être engagée au titre des dommages indirects tel que perte de document, fichier, perte d'exploitation, préjudice commerciale, manque à gagner, l'atteinte a à l'image et à la réputation.

#### **Force majeure :**

ACF ne pourra être tenu pour responsable par le client en cas d'inexécution de ses obligations en raison de cas de force majeure. Sont considéré comme cas de force majeure ou cas fortuit : Maladie, accident d'un consultant ou animateur de formation, grève ou conflit sociaux interne ou externe à ACF. L'interruption des télécommunication, l'interruption d l'approvisionnement en énergie ou tout autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ACF.

#### **Protection des données**

En tant que responsable du fichier de son personnel le client s'engage à informer chaque utilisateur que: Les données à caractère personnel le concernant son traité par ACF a des fins de réalisation, de de suivi de la formation.

La connexion, le parcours de formation des utilisateurs sont des données accessibles à ses services. Conformément à la loi du 6/01/77, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique peut être adressé à ACF.

Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité des informations auxquelles il aura eu accès.

#### **Droit applicable attribution de compétence :**

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et ACF, il sera recherché une solution à l' amiable et a défaut le règlement sera du ressort du tribunal de Grenoble